

unioniste, leur dessein était de persister à l'appuyer, et ils ont fermement exprimé l'espoir que le ministère pourrait, à une date rapprochée, tracer une politique de progrès qui plairait au pays, pour faire face à la situation d'après-guerre.

Qu'on remarque cela. Voici un groupe du ministère qui déclare à l'autre groupe et au public qu'il espère fermement que, d'une manière ou d'une autre, le ministère pourra tracer une politique afin de faire face à la situation laissée par la guerre. Y a-t-il jamais eu un spectacle d'incompétence ministérielle comme celui que ces paroles dévoilent? Eh bien, cela a suffi à assurer la cohésion du ministère pendant toute la dernière session. Puis, a eu lieu l'intersession de Noël pendant laquelle il s'est agi de se cramponner jusqu'à une autre session. La situation est devenue de plus en plus tendue au sein du ministère et finalement, il faillit y avoir un cataclysme. Le 15 décembre, les journaux ont publié des titres comme ceux-ci: "Sir R.-L. Borden quittera la vie publique. Il fera une déclaration dans une réunion de ses partisans—Il suit le conseil des médecins—Les Chambres s'ouvriront en février avec un nouveau premier ministre et un nouveau chef des unionistes." Nous nous rappelons tous la consternation qui eut lieu à l'annonce du départ du premier ministre. Pourquoi n'a-t-il pas démissionné? On trouve la réponse dans les titres des journaux du lendemain: "N'ayant pu trouver un successeur, le premier ministre reste au poste." Depuis, ils ont constamment cherché un successeur, mais ils n'en ont pas trouvé. Nous avons ensuite eu la déclaration du premier ministre lui-même, avant son départ pour un congé. Elle a paru dans tous les journaux et tous les membres de cette Chambre la connaissent bien. Je n'en citerai qu'un passage. C'est une espèce de testament politique du premier ministre. Voici:

Sir Robert Borden désire que la situation dépeinte ici....

Il avait dépeint ce qui s'était passé au sein du cabinet:

....soit soumise à ses partisans au Parlement, et il considère qu'il est essentiel qu'ils approuvent l'arrangement sur lequel ses collègues ont insisté et qu'il a accepté.

Le dessein du premier ministre était de faire connaître au pays, au cours de la dernière session, les articles du programme que le Gouvernement défendrait pendant la législature actuelle. Pendant sa maladie et à la veille de son départ, il a conclu ses projets par écrit, et le deux octobre, la veille du jour où il a quitté Ottawa, il les a soumis aux partisans du ministère.

Il désirait que ces propositions fussent examinées par les personnes présentes et qu'à une

[L'hon. M. King.]

réunion subséquente on lui communiquât les avis des sénateurs et des députés, après quoi il avait l'intention de formuler ces propositions à la Chambre comme devant diriger l'action du Gouvernement au cours de la période mentionnée.

Certaines des propositions ainsi faites ont depuis été mises en pratique au moyen de mesures prises au cours de la dernière session. Sir Robert Borden désire qu'après mûr examen des avis et conseils des partisans que le Gouvernement compte au Parlement, les propositions définitivement acceptées soient soumises au Parlement et au peuple.

Monsieur l'Orateur, voici quelle est en ce moment la situation: le premier ministre est parti laissant derrière lui certain document que doivent examiner ses partisans au parlement. Il a tracé la politique qui, à ses yeux, devrait être celle du parti, et ses partisans devront se séparer si tous ne peuvent s'entendre sur cette politique. Voilà à quoi cela se résume. En d'autres termes, au lieu d'avoir une politique arrêtée par les membres du parti ou par une convention représentative du parti, c'est le premier ministre qui est individuellement chargé d'arrêter ce qui doit être accepté, et si l'on parvient à s'entendre sur sa politique, le parti restera aux affaires. Mais le document ne porte-t-il pas: "pendant la présente législature", c'est-à-dire une couple d'années encore? Voilà ce qu'on propose au pays à cette heure. Si peu représentatifs soient-ils, le Gouvernement et les membres de la Chambre resteront en exercice une année ou deux de plus au moyen d'une politique qui n'est pas formulée et qu'on ne connaît pas encore.

Monsieur l'Orateur, pareille situation est impossible, aux yeux de la population elle est intolérable; on n'y peut remédier que par le moyen que fournit la Constitution, c'est-à-dire qu'une consultation populaire devrait avoir lieu dans le plus bref délai possible, afin que la volonté du peuple soit connue et exprimée par un parlement et un gouvernement vraiment représentatifs. Le temps n'est plus où les peuples existaient pour les gouvernements; ce sont au contraire les gouvernements qui, maintenant, existent pour traduire le sentiment populaire.

Mû par ce principe fondamental, j'ai donc l'honneur de proposer, avec l'appui de mon honorable collègue de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. McKenzie), que le texte suivant soit ajouté à l'adresse en réponse au discours de Son Excellence:

Nous exposons respectueusement à votre Excellence que les conditions dans lesquelles le Gouvernement fut formé et les membres actuels de la Chambre des communes furent élus ont cessé d'exister et qu'une situation nouvelle s'est produite à laquelle on n'a pas fait face comme